

La pilule au planning familial, illégale ?

La pilule contraceptive continuera-t-elle d'être délivrée dans les plannings familiaux ? Maggie De Block refuse de l'autoriser et renvoie la balle à la Région.

Il n'est pas nécessaire de changer la loi sur les médicaments pour permettre aux centres de planning familial de délivrer aussi les pilules contraceptives et du lendemain puisque le ministre wallon de la Santé Maxime Prévot a indiqué qu'il trouverait une solution au niveau régional, a indiqué le cabinet de la ministre fédérale de la Santé publique Maggie De Block. Le ministre wallon se dit très surpris.

Depuis décembre 2014, la Région wallonne fait appliquer strictement par les centres de planning familial la loi sur les médicaments, qui prévoit que la pilule ne peut être délivrée que par un médecin ou un pharmacien, sauf exceptions prévues par la loi.

Les deux ministres ont eu un échange de courrier il y a quelques semaines sur la problématique. La ministre de la Santé y souligne que « la prescription de la pilule contraceptive par un médecin reste primordiale dans le cadre du suivi

médical des patients » et que « la distribution de médicaments ne fait pas partie des missions des centres de planning familial ». Pour elle, « l'accessibilité géographique des pharmaciens est assurée, étant donné leur répartition régionale ». Elle ne voit pas « en vertu de quelle base légale ces médicaments sont distribués par les centres de planning familial ».

« Le ministre Prévot a répondu qu'il allait trouver une solution, c'est pourquoi il n'est pas nécessaire de modifier la loi sur les médicaments », a indiqué la porte-parole de la ministre à l'Agence Belga.

Le ministre wallon Maxime Prévot s'est dit « très surpris » de la réaction de Maggie De Block. Les pistes qu'il évoque dans son courrier, notamment le fait de fonctionner avec des « bons » à présenter à l'officine quand le médecin n'est pas présent au centre de planning familial pour délivrer la pilule, doivent être autorisées par le fédéral. « Prescrire, cela reste de la compétence du fédéral », précise son cabinet. Celui-ci rappelle que le ministre a porté le dossier et demandé des solutions dès son entrée en fonction en 2014. « Et le sujet est régulièrement abordé lors des réunions de concertation », commente sa porte-parole. « Nous attendons désormais une réponse du fédéral. »

En Région wallonne, on estime à 30 000 le nombre de pilules contraceptives et à 5 000 le nombre de pilules du lendemain délivrées chaque année dans les plannings familiaux. ■